



MAIRIE DE  
SAINT-AUGUSTIN  
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME  
Commune de SAINT-AUGUSTIN  
Séance du conseil municipal du 9 avril 2024

**Délibération n° 2024-052**

L'an deux mille vingt-quatre le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/03/2024.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle - BESSIERE Jean-Pierre - BERNARD-BARTHE Pierre - SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry — VIDAL Isabelle - MARINOT Patrice - LAVERGNE Cécile – VENANT Frédéric.

Absents excusés : DIERS de LABARRE Nathalie (pouvoir DIERS Thierry) - DARMON Alexandre - PASLIN Audrey (pouvoir BESSIERE Jean-Pierre).

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

**Domaine et patrimoine – Convention d'occupation du domaine public**

**Convention d'occupation de l'aire de l'Yeuse par l'Amicale de la Pétanque Saint-Augustinaise**

Madame le Maire indique aux membres présents que le président de l'Amicale de la Pétanque Saint-Augustinaise a sollicité l'autorisation d'occuper l'aire de l'yeuse ainsi que les locaux et sanitaires du stade pour l'organisation des concours prévus les :

- 12 avril 2024
- 15 septembre 2024
- tous les lundis du 8 juillet au 26 août 2024.

Un projet de convention est joint à la présente pour ce faire.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 11 voix POUR :**

- d'émettre un avis favorable et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir.

Publication dématérialisée du **18 AVR. 2024**  
Le Maire, Gwennaëlle PROST

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE  
Sous le n° 017-211703111-20240409-2024\_052DE  
Reçu le **18 AVR. 2024**